

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Réf. Chr : N° 159/16
Nos réf. : 2016-001936
Affaire suivie par : Eric BOUSQUET
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0434466690 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 30 MAI 2016

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Hôtel de la préfecture
Direction des collectivités locales - Bureaux de
l'urbanisme, du foncier et des installations classées
24 quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de ZAC Port Alizés
déposé par commune de Canet-en-Roussillon.**

Par courrier reçu le 29/03/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité
publique du projet de ZAC Port Alizés présenté par la commune de Canet-en-Roussillon.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND

COPIE : DDTM66